



## **Communiqué de presse**

*Le samedi 8 février 2014, 14h00*

# **TRACES LIMITEES D'HYDROCARBURES SUR L'ILE DE NOIRMOUTIER, L'ILE D'YEU ET LA COMMUNE D'OLONNE SUR MER : LES OPERATIONS DE NETTOYAGE ONT DEBUTE**

La pollution d'hydrocarbures venant de la mer et se présentant sous forme de galettes déposées sur les plages qui a principalement affecté, depuis jeudi après-midi, la commune de la Guérinière, est en cours de traitement.

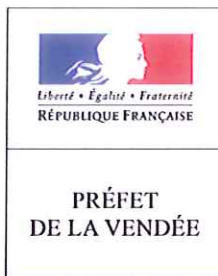
Une réunion avec les maires des communes de La Guérinière, l'Épine, Noirmoutier en l'Île, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les services de gendarmerie, s'est tenue en mairie de La Guérinière dans la matinée de vendredi, pour faire un point précis de la situation et examiner les mesures à prendre. Quelques galettes ont été identifiées sur la plage de la Gournaise à l'Île d'Yeu vendredi à 15h .

Une autre réunion s'est tenue ce matin en mairie de Barbâtre, commune touchée ce jour par ces arrivages. D'autres arrivages ont été signalés ce matin à nouveau à La Guérinière. Il en est de même sur la commune d'Olonne sur Mer.

Pour le traitement des déchets, toutes les communes concernées ont mobilisé les agents des services techniques municipaux et du matériel sur les chantiers de nettoyage en coordination avec les sapeurs-pompiers qui apporteront leur appui, notamment en équipements dédiés aux opérations de dépollution.

Les accès aux plages sont interdits par arrêté municipal. Les opérations de ramassage reprendront dès lundi matin. Les prélèvements effectués sont en cours d'analyse. Les résultats des premiers prélèvements effectués par types de produits, dont un frais, laissent penser, compte-tenu des conditions météorologiques récentes, qu'il s'agit de remise en suspension de nappes enfouies ou de produits dans des épaves caractéristiques habituelles de ce type de produits.





## **Communiqué de presse**

Dans le même temps, les services de l'État (SDIS et gendarmerie) poursuivent les reconnaissances terrestres de vérification sur l'ensemble des communes concernées.

Une surveillance vigilante avec les départements voisins est mise en œuvre.

